

Une télévision, mais avec quelle concession?

Une association montheysanne, l'AVCOME, présente différentes activités, parmi lesquelles on trouve la création d'une télévision locale, Télé 12. Un beau projet, mais dispose-t-il de la concession fédérale nécessaire?

L'association Audiovisuel Communication Monthey et environs (AVCOME) a un beau projet: créer une télévision régionale dans le Chablais, du nom de Télé 12. Une télévision qui proposerait une heure d'émission mensuelle, «faite pour et avec les Chablaisiens», comme le précise l'argumentaire de l'AVCOME.

Au rythme d'une heure par mois, Télé 12 se veut libérée du souci du scoop «pour aborder les sujets avec recul et sérénité. Le travail journalistique de cette chaîne ne se justifie que s'il relève du débat de fond».

Les programmes, s'ils devraient être principalement axés autour des enquêtes, interviews et débats, n'en ignorerait pas pour autant le sport, la culture, la jeunesse, le tourisme ou le memento, tout en offrant la possibilité à des gens de l'extérieur de réaliser des films.

■ Quelle concession?

Si le projet peut sembler séduisant, il n'en reste pas moins que n'importe qui, pour émettre que ce soit du son ou des images, doit disposer d'une concession attribuée par l'Office fé-

déral de la communication (OFCOM).

Or, Télé 12, par le biais de Télédis SA à Monthey qui a un accord avec l'AVCOME, dispose d'un concession, mais, comme on le précise à l'OFCOM, il s'agit d'une concession télétexte. Elle permet de diffuser du texte à l'écran, mais n'autorise pas la réalisation de télévision locale. Si l'Office fédéral admet que les détenteurs d'une telle concession puissent, de manière occasionnelle, diffuser les images d'une manifestation, on y précise que cette pratique tire à sa fin.

Dès lors, pour rester dans le cadre de la légalité, quiconque veut diffuser des images de télévision doit disposer d'une concession de longue ou de courte durée, cette dernière permettant de diffuser durant trente jours sur une année.

Quant à une éventuelle demande de concession de ce genre pour Télé 12, l'OFCOM se retranche derrière le secret professionnel et se refuse à toute déclaration.

■ Pour des essais

«Nous avons cette concession dite de prestations particulières depuis plusieurs années, explique Bernard Delétrouz, chez Télédis. En accord avec l'OFCOM, nous pourrions effectuer les essais prévus: nous avons en effet planifié trois émissions de test. Une fois ces essais effectués, il faudra faire le point de la situation: accueil auprès du public, financement, etc. C'est alors seulement que se posera la question de la suite à donner. Si nous voulons continuer, en effet, notre concession ne suffira pas, il faudra alors effectuer une demande de réactualisation auprès de l'OFCOM».

■ «On peut collaborer»

Mais ce projet de Télé 12 concerne également un autre organisme, ICI TV qui diffuse actuellement dans le cadre de la SITEL sur la Riviera.

Costa Haralambis, directeur d'antenne à ICI TV, ne cache pas qu'il y a eu un conflit avec les initiateurs de Télé 12 lorsque ICI TV a fait part de son intention de s'étendre.

«Le cadre de la SITEL n'est pas suffisant pour nous permettre de survivre, explique-t-il. Une extension du territoire de diffusion est nécessaire. Et le Chablais fait partie de notre plan d'extension. ICI TV vit de la publicité, elle a donc besoin d'une large zone de diffusion. L'OFCOM est d'ailleurs favorable à notre projet d'agrandissement».

Et Costa Haralambis poursuit: «Nous sommes prêts à partager notre canal avec Télé 12, il y a encore de la place, à condition que Télé 12 soit intégrée dans nos structures. Mais le discours des initiateurs n'a pas été clair: ils voulaient une TV sur le modèle de Canal 9, à Sierre, sans exploitation commerciale. Je ne pense pas que cela soit viable. Il faut des télévisions régionales interconnectées, qui couvrent le terrain. Nous ne voulons rien manger, mais il est nécessaire de s'étendre pour assurer la viabilité de la TV».

Dès lors, Costa Haralambis est très clair: «S'il n'y a pas de contact, pas de discussion et si Télé 12 se met à diffuser des images sans concession valable, nous porterons plainte! Par ailleurs, toujours dans cette optique, si Télé 12 dépose une demande de concession, lorsque Berne demandera notre avis, celui-ci sera négatif».

Affaire à suivre, les essais de Télé 12 devant, en principe se faire d'ici à la fin de l'année ou au début de l'an prochain.

François SAVARY



Quelques membres de l'AVCOME, initiateurs du projet de télévision chablaisienne.

Niklaus